



PRÉFÈTE
DU BAS-RHIN

Communiqué de presse

Strasbourg,
Le 6 février 2020

Les nouveaux lieutenants de louveterie sont entrés en fonction le 6 février

Lors d'une cérémonie organisée à l'hôtel préfectoral ce 6 février, les 16 nouveaux lieutenants de louveterie du département se sont vus remettre leur commission par Yves Séguy, Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin. Ils se sont engagés à respecter les dix principes de la charte des lieutenants de louveterie qu'ils ont signée.

Nommés pour 5 ans, collaborateurs bénévoles de l'administration, ils sont commissionnés par le préfet et placés sous le contrôle de la direction départementale des territoires. Leur mission principale est l'organisation et l'exécution des battues collectives ordonnées par l'administration pour réguler la prolifération des animaux portant atteinte aux biens et aux personnes.

Ils exercent leurs missions sur un territoire regroupant une trentaine de communes en moyenne. Ils sont assermentés et ont la qualité pour constater, dans les limites de leur circonscription, les infractions à la police de la chasse.

Ils peuvent également être consultés par l'autorité compétente sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage et être appelés à apaiser les conflits.

Dans le contexte actuel de surpopulation de sangliers et d'augmentation des dégâts agricoles (1 365 ha en 2019 contre 636 ha en 2018), les missions des louvetiers sont de plus en plus importantes en tant que relais de l'administration sur le terrain.

Ainsi les deux dernières battues administratives organisées le 29 janvier et le 5 février ont permis de prélever 50 sangliers et marcassins sur les territoires d'Offendorf et Weyersheim.

Contact presse

Aurélie Contrecivile

Tél : 06 73 85 16 45

Mail : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : @PrefetGrandEstBasRhin